

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS

Paraissant à Martigny, les lundi, mercredi et vendredi

PRIX D'ABONNEMENT :

SUISSE : Un an Fr. 8.—
Avec „Bulletin officiel“ Fr. 12.50
COMPTES DE CHÈQUES POSTAUX 11 c 58
Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse

ETRANGER : Un an Fr. 16.—
Avec „Bulletin officiel“ Fr. 21.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)

TÉLÉPHONES :

RÉDACTION 61.051
ADMINISTRATION, ABONNEMENTS, ANNONCES
MARTIGNY 61.061
PUBLICITAS S. A., SION 236

Annonces (le mm. ligne ou son espace) CANTON : 8 ct.; SUISSE : 10 ct.; ETRANGER : 10 ct.
Réclames (le mm.) CANTON : 20 ct.; SUISSE : 30 ct.; ETRANGER : 30 ct.

AVIS MORTUAIRES
(2 colonnes) : 20 ct.



Compte de chèques postaux
11 c 485, Sion

Régie des Annonces : PUBLICITAS S. A., Sion et Martigny, Avenue de la Gare, et succursales dans toutes les principales villes suisses.

Doit-on le dire ?...

Je ne me sens porté vers les partis français d'extrême-droite par aucune pente basse quelconque. Il me suffit, d'ailleurs, de parcourir certains de leurs journaux pour m'en détourner prestement. Leurs procédés de polémique ne me conviennent pas.

Voici, par exemple, un de leurs hebdomadaires les plus courus, qui fait quelque bruit par le monde, et porte le nom d'un poète oublié. Ma réclame n'ira pas plus loin. Il a une page caricaturale sur laquelle, chaque semaine, des gens très bien pensants, extrêmement conservateurs, chez nous comme ailleurs, se jettent avec amour et délectation. Mon Dieu ! pourvu que cela ne devienne pas de la délectation morose, un vice redoutable, comme l'on sait ! Cette page est généralement fort rosse. Parfois elle est bonne, d'autres fois moins. Dans un numéro récent, elle est franchement mauvaise, parce qu'elle fait servir à des usages proprement ignobles des objets et ornements du culte catholique.

Il est à croire que le caricaturiste n'a jamais lu Huysmans, en admettant même que ses convictions de caricaturiste d'extrême-droite ne l'aient pas retenu dans le droit chemin du respect des choses de la religion. Pour un artiste, c'est mal. Il est vrai aussi que son art est du plus hardi bolchévisme :

Il s'agissait, dis-je, de stigmatiser les communistes de France et de Russie. L'idée en soi était « excellente » ; nous n'aimons pas ces prédicateurs de l'Evangile des temps modernes, pour parler comme ce lointain rejeton de Daumier. Que le Malin les emporte ! Mais il y avait la manière, et celle-ci est infiniment regrettable, car elle tire toute sa saveur — aux yeux de l'artiste, naturellement — d'anachronismes qui, à mon avis pourtant peu suspect de sévérité, sont tout simplement de la profanation.

Il faut avoir, en effet, ou une intention mauvaise, ou, plus simplement, pour parler comme au grand Siècle, l'esprit chaussé à rebours, pour travailler comme il l'a fait, et croire intéresser les consciences catholiques par un tel étalage d'ornements sacerdotaux jetés sur les épaules des pires profanes du bolchévisme intégral.

Même en art, si l'on peut parler d'art quand il s'agit de caricatures très grossières, il est des rapprochements qui ne doivent pas être faits, fût-ce par le plus acharné droitier du monde.

Détaillons un peu. Je passe sur le premier morceau, un retable à volets, dans lequel, au lieu des saints d'autrefois, l'artiste a fourré Staline, un Staline à face patibulaire, mais nimbé comme eux. On concevait un plus noble usage de tryptique et de ce cercle de lumière que les Primitifs peignaient à genoux.

Mais voici le même Staline en surplus blanc de confesseur, qui vient d'assassiner un de ses pénitents à la grille d'un authentique confessionnal, et qui s'en va, évidemment satisfait, en enfouissant un revolver, tel un bréviaire, dans sa large manche. L'auteur ne connaît certainement rien de la symbolique chrétienne ; ici encore, la lecture de Huysmans lui serait salutaire, et s'avèrerait capable de lui inspirer un minimum indispensable de respect pour un ornement sacerdotal.

Si nous poursuivons l'examen du phénomène, nous trouvons, plus loin, qu'il a réussi à affubler un communiste français de la pourpre cardinalice, — parfaitement — avec le chapeau à cordons ; il est vrai que l'habit traîne dans le sang. Le feu d'artifice est constitué par le tableau final :

Je ne sais quel pandour bien armé et portant un habit qui ressemble étrangement au costume du pape, avec la petite calotte blanche, s'entend dire par un quidam non moins religieusement habillé, cependant qu'un enfant de chœur apprête l'encensoir :

« Et si je vous organisais une jolie petite messe rouge. »

Si les lecteurs assidus de cet hebdomadaire ne sont pas ravis, il n'y a pas de ma faute.

Tel est, présentement, le summum et le fin du fin de l'esprit français d'extrême-droite.

Après ça, comme on dit, il n'y a plus qu'à tirer l'échelle.

Z...

Aux contribuables valaisans. — Nous rappelons aux contribuables valaisans qu'ils doivent remettre avant le 15 février leurs déclarations d'impôt dûment signées et datées, au greffe communal de leur domicile.

La protection de la viticulture

Dans deux questions, M. Rochaix, conseiller national genevois, avait notamment demandé si le Conseil fédéral ne pensait pas qu'une meilleure protection pourrait être accordée à la viticulture suisse en relevant aussitôt que possible et de manière à ce que ce relèvement fasse sentir ses effets dès la prochaine récolte, le droit d'entrée sur les vins blancs étrangers et si le Conseil fédéral savait que, malgré le faible rendement des vignes en 1937, la récolte de vin blanc était restée en grande partie invendue et que nombre de familles vigneronnes étaient dans une situation fort précaire, sinon désespérée ?

Dans sa réponse, le Conseil fédéral déclare :

1) Le droit de douane sur les vins blancs est consolidé par nos traités de commerce. Un relèvement du taux n'est donc pas possible tant que ces engagements existent.

2) En 1932, l'importation de vins blancs s'élevait encore à environ 168.000 hl. ; en 1937, elle est tombée à 95.000 hl.

Les autorités ont tenu compte, dans la mesure du possible, de la situation critique de la production nationale.

D'autre part, il suffit de se reporter à la statistique du commerce extérieur de novembre et de décembre 1937 pour constater que l'on n'a pas négligé les nouvelles difficultés auxquelles se heurte l'écoulement des vins blancs de la récolte de 1937. Par ailleurs, quoique les contingents totaux fixés par les traités de commerce ne subissent aucune modification, la situation est aujourd'hui telle que pendant les mois prochains il ne faut pas s'attendre à une importation de vins blancs des pays qui peuvent entraver l'écoulement de nos qualités courantes de la Suisse romande.

Enfin, les départements romands termineront bientôt l'étude d'une solution nouvelle du problème viticole. Ce projet prévoit une plus étroite et plus efficace collaboration des milieux intéressés à la production et au commerce du vin. On peut en attendre une sensible amélioration de la situation.

Une mise au point

M. Albert Paschoud a jugé utile de publier dans la « Revue » cette mise au point, en réponse à certaines allégations du parti agraire suisse :

Dès 1930, la Fédération romande des vigneronnes a renoncé à chercher la protection des vins indigènes dans le jeu des ordonnances sur les boissons et denrées, et des mesures légales promulguées à cet effet. Sans addition d'un indicateur, ajouté aux vins étrangers et permettant à la chimie de découvrir partout les mélanges, ces ordonnances ne donnent pas les résultats qu'on attend d'elles.

Dès ce moment-là la protection a été cherchée dans le sens d'un écoulement facilité, en laissant libre le commerce et l'importation, à condition que la récolte du pays soit prise en considération en premier lieu. Cela peut se faire par divers moyens qui sont :

1. Subordination de l'entrée des vins étrangers à l'écoulement des vins du pays.

2. Prise en charge directe de la récolte du pays par le commerce et l'importation sur la base de prix minima.

3. Attribution aux producteurs de contingents d'importation qui seraient répartis selon les besoins de la consommation eu égard aux stocks des vins du pays à écouler.

4. Liaison consentie entre l'importation et la production, sans contrainte d'achat, par consentement mutuel, sur la base d'achats proportionnés selon les époques, années et situations.

Après avoir, au cours de ces sept ans, étudié et présenté successivement tous ces projets, aux producteurs et aux autorités fédérales, les vigneronnes, d'entente avec l'Union suisse des paysans, ont déposé un projet complet d'exécution de la formule numéro 4, dite « liaison ». Ce projet assure l'enlèvement des vins du pays ; il est de nature à ne léser sérieusement aucun des intérêts en présence ; de plus, il ne coûte rien à la Confédération.

Comme tous les projets antérieurs, qui présentaient peut-être de plus grandes difficultés, ce projet simple a été vivement combattu par les importateurs et les négociants, alors même qu'il était des plus favorable au négoce des vins du pays ; et l'autorité fédérale n'a rien voulu en retenir.

Les délégués des vigneronnes, comme les appelle le parti agraire, continuent et continueront à revendiquer l'écoulement sous la forme du projet 4, que les représentants agrariens aux Chambres appellent, à tort, la prise en charge, appellation qui fausse précisément la compréhension du projet proposé à nos Confédérés, et empêche complètement sa réalisation en créant un mur d'opposition de la part du Conseil fédéral et d'une majorité des Chambres.

Un effort général va de nouveau être tenté par la Suisse romande ; un statut du vin sera proposé, accordant au négoce de très gros avantages consentis par les producteurs, mais assurant aussi aux producteurs un régime sûr et durable, espérons-le. Ce sera là l'aboutissement d'efforts longs et consciencieux, provoqués par la misère du vignoble, mais auxquels le parti agraire n'a ni collaboré, ni travaillé effectivement. Ce qu'il peut faire de mieux, c'est d'appuyer sans réserves nos revendications, de le faire loyalement et sans détours inutiles, surtout sans y mêler les œufs, les poules, le beurre et toute sa cuisine.

Albert Paschoud.

Nouvelles suisses

Le prix du pain va baisser

Nous avons annoncé vendredi que des pourparlers étaient en cours en vue de la diminution du prix du pain et de la farine.

On se souvient qu'au cours de l'été dernier, le prix de vente de la farine blanche et mi-blanche fut augmenté de 4 francs, respectivement de 4 fr. 50. Le prix du pain mi-blanc fut de la sorte relevé de 3 centimes par kilo. Le prix du pain complet ne pouvant être augmenté, la marge entre celui-ci et le prix du pain mi-blanc passe de 5 à 8 cent. Lorsqu'il fut question de baisser les prix de la farine blanche, le Dépt de l'économie publique intervint et exigea tout d'abord une réduction des prix de la farine intégrale afin de rendre le pain complet meilleur marché.

En septembre, le prix de vente de la farine intégrale fut réduit de 29 fr. 50 à 26 fr. 50 par quintal, ce qui fit tomber le prix du pain complet de 40 à 38 cent. Cette mesure rétablit la différence de 10 cent. entre le prix du pain complet et celui du pain mi-blanc. Il fallut toutefois accorder aux meuniers une indemnité pour la perte de gain résultant de la production de farine intégrale. Ces indemnités furent établies par un arrêté que prit le Conseil fédéral en novembre dernier. Les prix de la farine intégrale, de la farine mi-blanche et de la farine blanche ne subirent aucune modification.

La consommation du pain complet a constamment diminué depuis l'an dernier. L'emploi de la farine intégrale qui fut encore en janvier de 64,7

% par rapport à la consommation de farine en général, tomba à 16,5 % en octobre. Pour le mois de décembre, elle ne fut plus que de 13 % en moyenne.

A propos du prix du lait

Une nouvelle conférence s'est tenue à Berne, sous la présidence de M. Obrecht, conseiller fédéral, avec les représentants des organisations laitières en vue d'élucider la question du prix du lait. On sait que la situation est actuellement telle que les moyens mis à disposition pour maintenir le prix du lait seront épuisés ce printemps.

Les organisations laitières proposent une hausse du prix de détail du lait de consommation de un centime par litre. Ce centime serait versé intégralement au fonds de crise et viendrait s'ajouter au demi-centime qui alimente actuellement ce fonds. En outre, le prix de vente du fromage subirait lui aussi une hausse de 30 centimes par kilo. La Confédération aurait, enfin, à verser un nouveau subside d'environ 10 millions de fr. pour le soutien du prix du lait pendant l'année 1938-1939.

La requête relève le fait qu'il est de première nécessité d'éviter à tout prix une baisse du prix du lait payé au producteur.

Les autorités, au contraire, voudraient éviter une hausse du prix du lait destiné à la consommation. Aussi aucune entente n'a pu intervenir et le Conseil fédéral est chargé de présenter un projet à la session de printemps des Chambres fédérales.

En passant ...

Un scandale

Quand la fièvre aphteuse éclata dans la localité de Sembrancher, l'Office vétérinaire cantonal se montra désespéré.

Ce n'est pas sur ce point du canton qu'il attendait l'irruption de l'épizootie.

Mais le mal qui sévissait déjà depuis longtemps en France, à Genève et dans le canton de Vaud ne devait pas le prendre au dépourvu.

Il fallait immédiatement isoler ce foyer d'infection de la façon la plus sévère, afin d'enrayer le fléau.

Au lieu de cela, des gens de Sembrancher ont pu circuler librement en dehors de la zone infectée.

Certains descendaient à Martigny, d'autres se promenaient à Sion.

On n'eut à aucun moment l'impression que l'autorité compétente avait suffisamment saisi la situation, de poigne et de volonté pour sortir victorieuse du combat qui s'imposait avec le maximum de chances.

Manifestement, elle était dominée, au jour le jour, par les événements.

Que son devoir fut difficile et délicat, personne en Valais ne le contestera et l'on fera la part de la fatalité dans le malheur dont la campagne a souffert, mais tout de même, il sera bon d'élucider certains faits obscurs ou troublants de l'affaire.

Le Confédéré a déjà posé des questions d'une importance extrême et qui sans doute auront leur écho au Grand Conseil.

Il importe, en effet, que les responsabilités soient nettement établies.

Il ne suffit pas de punir des propriétaires de bétail qui ont fait preuve ou de désobéissance ou de légèreté.

Si ces gens-là ne sont pas les seuls à avoir transgressé les ordres du Conseil d'Etat, qu'on démasque aussi les autres !

On fera momentanément abstraction de l'incohérence et de l'imprécision qui marquaient les actes de l'Office vétérinaire cantonal, puisqu'aussi bien le dernier arrêté du Gouvernement jetait enfin un peu de clarté sur les autres.

Nous admettons qu'il est permis à chacun de se tromper, de pécher par imprévoyance ou de s'affoler devant un danger, mais ce qu'on ne saurait tolérer, ce sont les manquements graves.

Or, c'est sur ce point là qu'il convient d'engager dès maintenant la discussion.

Il existe un scandale de la fièvre aphteuse, et ce scandale il appartient au Gouvernement d'y mettre un terme.

Il est de notoriété publique, à présent, que le Conseil d'Etat avait interdit par un arrêté spécial la foire du lard de Martigny-Bourg.

Pourquoi a-t-elle eu lieu tout de même ?

De deux choses l'une :

Ou cet arrêté ne pouvait pas être appliqué et alors il ne fallait pas le prendre, ou il s'imposait et c'était au vétérinaire à le faire respecter.

S'il a négligé ce devoir impérieux, ne doit-on pas le tenir pour responsable, à un certain degré, de la propagation de la fièvre aphteuse à Martigny et dans la région ?

Nous insérerions volontiers sur ce cas particulier une mise au point, un démenti, quelque chose enfin qui soit l'équivalent d'un réconfort ou d'un soulagement pour l'opinion publique...

Si une faute a été commise, a-t-on pris des sanctions, et lesquelles ?

Voilà ce qu'on voudrait savoir.

Nous ne reviendrons pas sur les questions que le Confédéré a posées dans ses derniers numéros, soit sur les cas de fièvre aphteuse de Conthey, soit sur celui de St-Maurice.

Elles sont nettes, claires et précises.

Si nos renseignements se confirmaient, ils témoigneraient de l'inconséquence avec laquelle tel vétérinaire ou tel autre a mené la lutte.

Il apparaît que la liaison entre eux et le vétérinaire fédéral ne fut guère effective et que cet état de choses a porté préjudice à leur action commune.

On voudrait bien, dans tous les cas, qu'on nous assure du contraire...

A. M.

Citoyens libéraux-radicaux ! Citoyens progressistes !

Refusez de signer les listes de referendum contre le Code pénal fédéral. Rappelez-vous que l'introduction du Code civil suisse a été un bien pour le pays. Pourquoi n'en serait-il pas de même du Code pénal ?

Les comptes de la Loterie de la Suisse romande

La Loterie de la Suisse romande avait trois mois pour rendre ses comptes. Elle a devancé cette échéance, puisque les comptes étaient déjà rendus, vérifiés et approuvés à l'unanimité par l'assemblée générale des sociétaires, le 29 janvier à Lausanne.

Précisons tout d'abord que la Sté de la Loterie fut constituée à Lausanne le 16 août 1937 sous l'égide des cinq gouvernements cantonaux romands et dans des buts uniques de bienfaisance et d'utilité publique. Les billets de la première tranche furent émis du 15 septembre au 22 décembre 1937. Il s'agissait d'une émission d'un million de billets à 5 fr. Le montant des lots s'élevait à 2 millions 522.000 fr. Il y eut 166.254 billets vendus, soit pour une somme de 831.270 fr. Le compte général d'exploitation qui comprend le poste important des commissions de vente aux dépositaires, s'éleva à 309.597 fr. Celui des frais généraux à 146.924 fr. Amortissement sur matériel et mobilier 32.000 fr. Enfin les frais de publicité, annonces, cinéma, prospectus, panneaux, pancartes, etc., 369.780 fr.

On sera peut-être surpris d'apprendre que les dépenses pour la publicité ont été proportionnellement moindres que celles de presque toutes les grandes loteries organisées au cours de ces dernières années. En effet, le rapport présenté par le comité de direction à l'assemblée générale des sociétaires précise que le pourcentage de dépenses en publicité pour la première tranche, par rapport au montant des billets vendus est de 8,87 %. Ce pourcentage a été de plus du double pour la plupart des loteries. Nous ne pensons pas qu'il existe une seule entreprise de ce genre où le coefficient des dépenses de publicité soit aussi faible que celui de la Loterie de la Suisse romande. En fait, les annonces données à 101 journaux d'information s'élevaient à fr. 179.067 et celles remises à 63 illustrés et périodiques à 69.596 fr. Les agences de publicité n'ont reçu que les annonces destinées aux journaux dont la publicité leur est affermée. En dehors des journaux et revues, une somme importante de travail a été donnée à une quantité d'industriels, de dessinateurs, de commerçants, d'artistes, d'imprimeurs, de fabricants de clichés, etc. Cet argent a contribué, lui aussi, à fournir des occasions de travail en Suisse romande.

Le compte de profits et pertes solde par un bénéfice de 1 million 154.942 fr.; compte tenu du fonds de garantie et de réserve de 200.000 fr. constitué conformément aux statuts, la part revenant aux cantons sur le produit net de la première tranche est la suivante:

	A verser immédiatement	Parts au fonds de garantie	Totaux
Genève	176.267.65	36.916.90	213.184.55
Fribourg	105.676.51	22.132.52	127.809.03
Vaud	388.438.67	81.353.28	469.791.95
Valais	107.866.63	22.591.26	130.457.89
Neuchâtel	176.693.35	37.006.04	213.699.39

Parmi les renseignements qui intéresseront encore le public, précisons que dans les billets vendus se trouvaient un lot de 25.000, un de 10.000 fr., etc., plus une série de lots de moindre valeur. Au total, ces lots se montent à fr. 360.325, qui sont ajoutés automatiquement au bénéfice de la première tranche et répartis aux cantons. Le 15 février 1938, la Banque cantonale vaudoise avait déjà payé aux gagnants 1 million 387.160 fr., avec les gros lots suivants, pour ne citer que les plus importants: 250.000 fr., payé le 29 déc.; 100.000 fr. payé le 28 déc.; 50.000 le 23 déc.; 50.000 fr. le 24 déc. En prenant note des diverses indications contenues dans les rapports financiers qui lui étaient soumis, l'assemblée des sociétaires a tenu à souligner les buts qu'elle poursuit, d'entente avec les gouvernements des cinq cantons romands; organisée pour mettre fin aux abus causés par les trop nombreuses loteries qui s'installaient chez nous, sa création a donc constitué une véritable œuvre d'assainissement. D'autre part, les sommes considérables qui sont allées jusqu'ici à des loteries étrangères, sans aucun profit pour notre pays, ne sortiront dorénavant plus de chez nous.

Conthey. — *Toujours la fièvre aphteuse.* — La fièvre aphteuse continue ses ravages dans la région de Conthey où deux nouvelles écuries ont été contaminées. Le bétail malade a été immédiatement abattu.

Nous croyons savoir que le Conseil d'Etat prendra un nouvel arrêté sur l'épizootie afin d'enrayer le mal avec plus de sûreté dans les localités infectées, sans entraver la vie économique dans les autres.

Sierre. — *Un mauvais garnement.* — (Inf. part.) Un habitant de Sierre ayant constaté que de petites sommes lui étaient dérobées chaque semaine, il porta plainte.

L'agent chargé de l'enquête observa que ces larcins coïncidaient avec la présence du fils à la maison, et il n'eut pas de peine à lui faire avouer sa faute. Régulièrement le samedi et le dimanche, le garnement empochait quelques francs.

A propos du curage des canaux. — Plusieurs communes ont entrepris des travaux de curage de canaux pendant la période d'hiver où la main-d'œuvre est moins chère et où le chômage se fait particulièrement sentir.

Or, la loi fédérale interdit ces travaux durant cette saison et les communes sont priées de se conformer aux prescriptions si elles ne veulent pas encourir des sanctions.

Nouvelles du Valais

Au groupement touristique du Mont Blanc. — Il y a une année environ que se constituait à Martigny le groupement touristique du Mont-Blanc qui, dans l'esprit du fondateur, doit englober les associations similaires de France et Italie.

Samedi à 15 h. eut lieu à l'Hôtel du Grand St-Bernard l'assemblée annuelle de printemps, sous la présidence de M. C. Sauthier, directeur du Martigny-Châtelard.

Le rapport présidentiel et le rapport de gestion présenté par M. Victor Dupuis, avocat, ainsi que les comptes, furent adoptés.

Le principal objet à l'ordre du jour était la question de l'édition d'un dépliant.

Un projet élaboré par la maison Attinger était exposé dans la salle des délibérations.

Après discussion, il a été décidé de le faire paraître en 3 langues; la dépense sera répartie sur trois ans.

M. Amez-Droz, directeur de l'Office valaisan du tourisme, fit ensuite un exposé des buts poursuivis par cette association, qui ne fait pas double emploi avec les organisations régionales.

M. Amez-Droz signale notamment que des mesures avaient été prises pour que les routes alpêtres soient ouvertes à la circulation à dates fixes. Il a annoncé qu'à l'occasion de la Foire de Milan la route du Simplon serait rendue libre dès le 15 avril.

M. Viard de Chamonix représentait le groupement français à l'assemblée.

A 17 h., M. Sauthier levait la séance qui s'est révélée extrêmement intéressante et fructueuse.

Mr.

Les permis de chasse et de pêche en Valais. — (Inf. part.) Pendant l'année 1937 il a été délivré 690 permis de chasse en Valais, soit une augmentation de 33 sur l'année précédente, et ils ont produit la somme de 42.055 fr.

Les permis de pêche, au nombre de 884, ont produit la somme de fr. 21.193.

Il a été délivré 13 permis pour la pêche dans le Rhône supérieur accusant le montant total de 167 francs, et 33 permis pour le lac de Champex s'élevant à une somme de fr. 595.—

D'autre part, les permis pour le lac Léman ont produit la somme de 775.90 fr. et ils étaient au nombre de 20.

Les dépenses totales pour la surveillance de la chasse se sont montées à 41.331.50 fr. et celles pour la pêche à 18.461.05 fr.

Il convient de préciser que l'Etat a nommé 73 gardes auxiliaires tant pour la pêche que pour la chasse.

La chasse aux braconniers. — (Inf. part.) En 1937, on a dressé 113 procès-verbaux pour des contraventions à la loi fédérale sur la chasse. Les amendes infligées ont été converties immédiatement en emprisonnement quand les délinquants se refusaient à les payer dans les délais prévus.

Le nombre des contraventions aux pêcheurs s'est élevé à 61.

Cette manière de faire a inspiré une crainte salutaire aux braconniers dont le nombre semble en régression.

Les dégâts causés par les cerfs. — (Inf. part.) En 1936, ainsi que nous l'avions annoncé, les cerfs avaient causé de grands dégâts aux céréales, dans la région du Val Ferret et de Liddes.

En 1937, ces dommages se multiplièrent.

C'est ainsi qu'en 1936 on versa pour 633 francs d'indemnités aux paysans dont les champs avaient été ravagés, et en 1937 pour 1477 fr.

Puis on organisa des battues pour diminuer le nombre des cerfs, mais on connaît le résultat médiocre de ces expéditions: les gardes ne purent capturer que quatre cerfs mâles et une biche.

Cette expérience sera recommencée au cours de l'automne prochain dans le but de restreindre la colonie des cerfs dans l'Entremont.

D'autre part, cinq ou six cerfs qui dévastaient la région de Rarogne ont été tués et le Haut-Valais en est ainsi débarrassé.

Collonges. — *Des eaux souillées.* — (Inf. part.) Le petit canal qui coule entre Collonges et Dorénaz a été empoisonné par du purin qui contenait de la créoline. Celle-ci provenait de désinfection faite dans les écuries ou à leurs abords, pendant la période de fièvre aphteuse.

Un autre canal a été souillé dans la région de Martigny, et ses eaux sont actuellement soumises à une analyse.

Enfin, les pêcheurs se plaignent du fait que les poissons du canal de Stockalper sont quasi imangeables.

Comme les chimistes n'ont découvert dans les eaux de ce canal aucune substance nocive, on étudiera à fond les causes de cet état de choses.

Chippis. — *Un enfant ébouillanté.* — Un enfant de cinq ans, le petit Alexandre Favre, d'Antoine, s'est renversé sur le corps une casserole de café bouillant. Il est mort le lendemain de cet accident, dans de terribles souffrances.

Finges. — *Une agression simulée.* — Un domestique de campagne avertit, l'autre jour, la gendarmerie de Sierre qu'il avait été victime d'une agression au bois de Finges et qu'on l'avait dévalisé. Une enquête permit d'établir que cette histoire était inventée de toutes pièces et que le bonhomme l'avait racontée pour s'approprier une somme de 20 fr. que des amis lui avaient confiée. Il a été arrêté.

Le repeuplement des eaux du Valais. — (Inf. part.) Pendant la saison 1936-1937 il a été immergé dans les eaux du Valais 493.500 alevins de truites fario dont 194.500 provenant de la pisciculture du Bouveret, 100.000 de celle de Crête-Longue et 199.000 de la pisciculture de la Lonza à Viège. En outre, 233.000 alevins de truites arc-en-ciel ont été également déversés dans les eaux valaisannes dont 150.000 incubés dans la pisciculture du Bouveret et 78.000 dans celle de Biel dans la vallée de Conches. En outre, la pisciculture du Bouveret a déversé 327.000 alevins d'espèces diverses dans les eaux du Léman. On a procédé aussi à l'immersion de 8277 truitelles provenant de différentes piscicultures du canton.

L'affermage des lacs. — (Inf. part.) Les lacs suivants ont été affermés: le lac Tannay (120 fr.), le lac de Fully (60 fr.), le lac de Géronde (100 fr.), le bassin de la Diveria (150 fr.), le lammersée (30 fr.), le lac de Barberine (70 fr.), le Tosensee (20 fr.), le canal Chippis-Granges et le canal Neuf (900 fr.), les lacs de Fenêtre (50 fr.). La somme globale pour ces affermage s'élève à 1500 francs.

Aux C. F. F. — *Sont nommés ou promus:* surveillant de 1re classe aux installations électriques, à St-Maurice: M. Camille Mabillard; gardes-voies à Bex: M. Henri Chérix; à Aigle: M. Emile Tille; à Granges: M. Charles Favre; ouvrier de la voie, à Viège: M. Hans Leryen; commis de gare de 1re classe, à Viège: M. Alfred Farquet; conducteur d'auto-camion à Martigny: M. Joseph Claivaz; ouvrier de garage au nettoyage de voitures, à Brigue: M. Edouard Heinzen; mécaniciens de 1re classe, à Brigue: MM. Fernand Rasetti, Félix Studer et Gottfried Blumenthal; aide-mécanicien de 1re classe, à St-Maurice: M. Charles Delaigue.

Mises à la retraite: MM. Ernest Closuit, sous-chef cantonnier à Martigny; Romain Pilloud, monteur-électricien à St-Maurice.

Montana. — *Un portefeuille disparaît.* — (Inf. part.) Un habitant de Montana qui croyait avoir laissé son portefeuille sur une table d'hôtel à Montana avec 1200 fr. ne l'a pas retrouvé et il a conté sa mésaventure à la gendarmerie. Il s'agit d'établir s'il a été victime d'un vol ou s'il a oublié son portefeuille dans l'un des magasins où il fit ses achats.

Trois bobs sortent de la piste. — (Inf. part.) Dimanche à Montana, pendant les concours romands et valaisans, trois accidents navrants ont jeté l'émoi dans le nombreux public qui assistait aux différentes épreuves.

Un bob lancé à toute vitesse est sorti de la piste et s'est retourné sur ses occupants dont l'un a été grièvement blessé au visage.

Un instant plus tard, un deuxième bob était projeté à son tour hors de la voie et, lancé contre un arbre, il gravissait une partie du tronc et s'abattait sur le sol.

Un des occupants, M. Kirchmann, fut alors relevé avec des contusions multiples et plusieurs côtes enfoncées.

Enfin, un troisième bob subit le même accident et M. Bonvin se fractura le tibia au cours d'une chute particulièrement violente.

Signalons que le championnat romand de bob a été enlevé par Guénat de Montana, devant Grosjean, Clyde, Grandjean, Montana, O. Reilly, Kandersteg, et Barras, Montana. Le championnat valaisan a également vu la victoire de Guénat, devant Grosjean, Barras, Clyde, Grandjean.

Club valaisan Monte Rosa, Genève. — Cette société qui réunit les Valaisans de langue allemande a eu samedi 29 janvier passé sa traditionnelle soirée familière, dans son local, Café des Touristes, chez son trésorier Ed. Escher. Après un succulent repas, le distingué major de table M. le Dr A. Perren de Zermatt donne la parole à M. Emile Lager, notre président qui, en souhaitant une cordiale bienvenue à tous, a le plaisir de saluer M. Genoud, président de la Fédération des Stés valaisannes et de la bienfaisance, M. F. Borgeaud de la Sté Secours mutuels, M. Logean du Cercle 13 Etoiles, Mme Mairo-Derivaz du groupe des dames en costumes, et regrette l'absence de M. Fardel, de la Komona, empêché.

La soirée se termina par une sauterie dirigée par l'orchestre Yost et agrémentée de surprises.

Avant de se quitter, un appel de rendez-vous fut lancé pour le grand bal de Carnaval, organisé par la Fédération des 5 Stés valaisannes, qui aura lieu le 12 février à la Salle communale de Plainpalais.

Un déséquilibré. — Le Tribunal d'arrondissement du Bas-Valais a eu à s'occuper du cas de cet individu qui s'était rendu à Berne, dans l'intention de faire un mauvais parti à M. le conseiller d'Etat Troillet, alors président du Conseil national, et qui avait également proféré des menaces contre le président de St-Gingolph et le proposé aux poursuites de Monthey.

Val d'Illicz. — *Encore un braconnier surpris!* Un habitant de Monthey qui avait capturé une martre dans la région du Val d'Illicz a été puni d'une amende.

Office social. — L'hiver se prolonge et il est rigoureux; nombreux sont ceux qui souffrent du froid et de la faim. L'Office social fait appel à tous pour qu'on lui envoie des vêtements, chaussures, sous-vêtements, des bons pour marchandises, etc.

Secrétariat du parti libéral-radical valaisan, Martigny, tél. 61.303.

La vie sédunoise

Réponse à une question

On nous écrit:

Si le signataire de l'article paru dans l'un des derniers numéros de votre journal est un artisan, et qu'il a rempli son devoir envers la profession jusqu'à ce jour, il doit faire partie, sans discussion aucune, de la Société des arts et métiers de notre localité.

Si ce n'est pas le cas, il est de la catégorie des égoïstes, qui attendent que des amis fassent leur travail. Comme artisan et membre assidu de cette association, il a pu se rendre compte qu'il est impossible à cette société dans sa formation actuelle de venir efficacement en aide aux professionnels. Le temps a passé où l'artisan et le commerçant pouvaient en tout repos attendre des clients, soit à l'atelier soit à la boutique. Il suffisait alors d'être travailleur et sobre pour s'assurer non pas la fortune, mais en tout cas une situation qui permettait d'élever d'une manière très convenable une famille qui ne comptait certes pas seulement 2 ou 3 enfants.

Chaque artisan ou commerçant le sait, le fonctionnarisme a centralisé, d'une manière effrayante, même les moyens d'achat. En Valais, on a empêché que des particuliers puissent faire des améliorations à leurs constructions et toucher directement les subsides mis à la disposition par la Confédération. Pour lutter contre cet état de chose, la Sté des arts et métiers s'est trouvée incompétente. Pour faire un premier pas dans la direction que préconise l'artisan signataire de votre article, la Sté des arts et métiers aurait dû exiger, envers et contre tout, des représentants au sein du Conseil communal et ceci en dehors de toute préoccupation politique. Qu'on le dise en passant: le souci d'un artisan ou commerçant doit être l'ordre et le travail. Qu'a valu jusqu'à ce jour la faiblesse de nos membres? Les augmentations et les tracasseries du fisc communal, un renchérissement au lieu d'une diminution du prix de l'énergie électrique, chargeant tout spécialement la classe ouvrière, moyenne et favorisant la classe aisée. Pourquoi? Parce que nous n'avons pas des hommes qui défendent nos légitimes intérêts à la commune.

Des artisans, mais cette fois-ci des vrais, l'ont compris et c'est ce que critique l'auteur de votre article. Honneur à vous, pionniers de ce mouvement. Que chaque profession s'organise, non seulement le patronat, mais les ouvriers. Que dans une saine collaboration vous défendiez vos professions, en baissant de celles-ci la moindre infiltration politique.

Ces initiateurs le savent, ils ne se détacheront pas et ne se désolidariseront pas de la Société suisse des arts et métiers. Bien au contraire, ils sont certains que par cette formation nouvelle ils feront davantage d'adhérents. D'autre part ils ne seront pas léurés, car une fois les associations professionnelles formées, la place des membres du comité des arts et métiers tant régional que communal, reviendra d'office aux présidents de ces associations, qui certes auront à cœur de défendre justement leur profession.

Un membre assidu des arts et métiers.

Les méfaits des lapins de garenne

Cette année comme les précédentes les lapins de garenne ont causé de grands dommages aux cultures, surtout dans la région comprise entre Sion et Châteauneuf.

Les agriculteurs ayant adressé des plaintes innombrables à l'Etat, le Département de police a dû délivrer des autorisations spéciales pour la chasse à outrance de ce gibier. Les résultats escomptés sont aujourd'hui atteints et le lapin de garenne est en très forte diminution.

Par ailleurs, comme on signalait de divers côtés l'abondance des renards qui causent un tort considérable au gibier en général et aux nichées de levrauts en particulier, l'Etat a délivré à chaque société de chasse une autorisation de chasser le renard à raison de deux jours par semaine, par groupes de 3 chasseurs au minimum.

Cette chasse a eu lieu du 1er décembre 1937 au 15 janvier de cette année et le résultat apparaît comme satisfaisant.

Mort d'un huissier

C'est avec tristesse que la population sédunoise a appris la mort de M. Jean Solioz, qui supportait avec résignation des atteintes d'une grave maladie.

M. Jean Solioz qui était âgé de 74 ans était connu surtout comme huissier du Grand Conseil.

Il accomplissait sa tâche avec tact et dévouement et s'était acquis la sympathie générale.

Il fut aussi tenancier du café de l'Union qu'il abandonna pour mieux se consacrer à son vignoble.

Nous présentons à sa famille si cruellement frappée par ce deuil, nos condoléances sincères.

L'installation du téléphone automatique

Prochainement commenceront à Sion les travaux d'automatisation du réseau téléphonique.

Le central téléphonique de la capitale sera mis en activité pour 1939, mais c'est déjà à partir du mois de juillet de cette année que la nouvelle numérotation entrera en vigueur.

Les nouveaux numéros à 5 chiffres sont compris entre 21.000 et 22.999.

Autour de la fête des vendanges

Les représentants des sociétés locales ont pris contact vendredi soir à l'Hôtel de Ville avec les autorités pour l'organisation éventuelle d'une nouvelle fête des vendanges.

L'opposition s'est manifestée assez vivement et les milieux commerçants ne paraissent guère disposés à tenter une nouvelle aventure.



La vie à Martigny

La soirée chœur de l'homme

Chaque année, notre vaillante société de chant, le Chœur d'hommes, organise une soirée chœur, où les dames sont admises. Elle avait lieu samedi soir à l'Hôtel Terminus et Gare.

Aux côtés de Mme et M. Henchoz, président, se trouvaient M. Albert Vallotton, représentant la municipalité, MM. Mce Leryen, président d'honneur, Louis Kuhn, membre d'honneur, Moreillon, directeur, et les invités, représentants des sociétés locales, etc.

Après que les apprêts furent un peu calmés, l'ami Marty s'étant une fois de plus surpassé, M. René Henchoz, président, souhaita la bienvenue aux participants et excusa l'absence de MM. Marc Morand, président, Veuthey, conseiller, de la Schola Cantorum.

Il chargea M. Vallotton d'exprimer au Conseil les remerciements de la Société pour l'appui qu'il lui donne.

Une partie oratoire suivit, au cours de laquelle on entendit successivement MM. Mce Leryen, Ad. Métral, au nom de l'Harmonie, Moser, journaliste, Moreillon, Ad. Morand, Louis Kuhn et Reymondeulaz, rédacteur, etc.

Puis le président donna l'exemple en interprétant en piano une romance qui mit en valeur sa voix de basse.

Un bal familial mais animé suivit.

Allons, le Chœur d'hommes de Martigny n'est pas mort, bien au contraire. Il est plein d'entrain et il est certain qu'il saura se maintenir à la hauteur de sa réputation, en marchant sur les traces de ses aînés.

Au vélo-club Excelsior

On nous écrit :

L'assemblée générale du Vélo-club Excelsior, Martigny-Bourg, dans son assemblée du 3 courant, a renouvelé son comité comme suit :

Président, Collaud Georges ; vice-président, Lattion Ulysse ; caissier, Tornay Henri ; secrétaire, Ulivi Amédée ; membre adjoint, Giroud Maurice.

M. Gaechter Louis est nommé membre d'honneur par acclamations pour tous les bons services rendus.

Harmonie Les clarinettes

Les 2es, 3es, flûtes et saxophones sont priés d'assister à la répétition partielle demain mardi à 20 h. 30.

Soirée à prix réduits au Royal

Ce soir lundi, le Royal donnera une dernière séance de *La Joueuse d'Orgue*, à prix réduits (parterre 1 franc, galeries 1,50).

Le grand succès remporté à l'Etoile par *Un carnet de bal* a fait quelque peu oublier *La Joueuse d'Orgue*.

Et pourtant ce film a beaucoup plu et toutes les personnes qui ont été au Royal n'ont pas regretté leur soirée.

Profitez de cette occasion exceptionnelle et allez voir ce soir, au Royal, un film qui vous plaira.

Nécrologie

Nous apprenons le décès, à l'âge de 67 ans, de Mme Hedwige Troillet née Delaloye, épouse de M. Louis Troillet, président du Tribunal de Martigny et St-Maurice.

Mme Troillet, dont la santé avait été ébranlée par la mort accidentelle de son fils Gabriel, ne s'était jamais remise complètement.

Nous adressons à son époux et à sa famille l'hommage de nos sincères condoléances.

Une séance supplémentaire à l'Etoile

Ce film vient de remporter une magnifique succès à l'Etoile, nécessitant une séance supplémentaire pour les retardataires.

Celle-ci aura lieu ce soir lundi à 20 h. 30. Nous recommandons particulièrement ce film inoubliable qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Internationale de Venise, la Coupe Mussolini, pour la meilleure production mondiale.

Un film de cette valeur est rare, malgré les progrès sensibles du film en général.

Marie Bell est magnifique dans son rôle. Et la grande Françoise Rosay, quel talent ! Harry Baur, Pierre-Richard Willm, Raimu, Fernandel apparaissent dans des sketches spécialement écrits pour eux. Quant à Blanchard, il fait une extraordinaire création qui impressionne.

Tout Martigny doit voir *Un Carnet de Bal*, le film de l'année.

Dernières nouvelles

Grand branle-bas en Allemagne

Hitler a réussi enfin à obtenir la démission du feld-maréchal Blomberg, et c'est lui-même qui lui succédera. Le chancelier exercera donc en personne le commandement suprême de toute l'armée.

Hitler a promu le commandant suprême de l'aviation, le colonel général Goring, au grade de général feld-maréchal. Il a nommé le général d'artillerie Von Brauchitsch commandant suprême de l'armée de terre et l'a promu en même temps au grade de colonel-général.

Le chancelier Hitler a relevé M. von Ribbentrop de ses fonctions d'ambassadeur d'Allemagne à Londres et l'a nommé ministre des affaires étrangères. Il a relevé de leurs fonctions M. von Hassel, ambassadeur à Rome, M. von Dirckesen, ambassadeur à Tokio, M. von Papen, ambassadeur à Vienne, et les a mis à disposition.

Hitler a constitué un Conseil de Cabinet secret pour diriger les affaires étrangères, et qui sera dirigé par M. von Neurath.

Convocation du Reichstag

Le Reichstag est convoqué à Berlin pour le dimanche 20 février.

Encore un navire anglais coulé

Vendredi matin, à 6 h. 45, à 20 mille au sud-est de Barcelone, deux hydravions de la base italienne de Majorque ont attaqué un bateau anglais, l'*Alcira*, faisant route sur Barcelone avec un chargement de charbon. Ayant reçu 5 bombes, le navire coula. Il portait le pavillon britannique et le signe distinctif du contrôle. Les 25 hommes d'équipage ont pu être sauvés.

On croit savoir que le gouvernement anglais se réunit aujourd'hui lundi pour prendre des mesures énergiques contre ces faits scandaleux.

Les Sports Les concours de Zermatt

(Corr. part.) Au pied du Cervin se sont déroulés samedi et dimanche, par une journée magnifique, les concours cantonaux. Les skieurs valaisans très en forme se sont véritablement distingués, et la neige en parfait état leur permit de réaliser des performances exceptionnelles.

L'organisation fut parfaite, bien que la fièvre aphteuse ait un instant inquiété les organisateurs qui n'avaient pas obtenu tout de suite l'autorisation de faire disputer les épreuves.

Parmi ceux qui ont contribué au succès de ces journées, il faut citer M. le Dr Gentinetta, M. Karlen, président de l'Association des clubs de ski, M. Guntern et M. Pierre Darbellay, dont les compétences techniques ont été fort appréciées.

Samedi eurent lieu les concours de fond sur un parcours de 17 kilomètres qui présentait une dénivellation de 510 mètres et les concours de descente de Risselbauden à Zermatt.

Nos champions battirent d'une minute leur record de l'an dernier.

La soirée se termina, samedi, par une fête dans les hôtels de Zermatt où l'on assista aux productions des sociétés sportives.

Dimanche, nos as disputèrent le slalom sur un terrain accidenté, et c'est avec émotion que l'on suivit leurs évolutions souples et puissantes.

Des patineurs s'exhibèrent sur la glace de la patinoire de l'Hôtel Victoria où quelques-uns se livrèrent à d'amusantes productions humoristiques.

L'après-midi les épreuves de saut toujours attendues avec impatience révélèrent l'adresse et le sang-froid de nos meilleurs skieurs, puis ce fut la cérémonie de la distribution des prix à laquelle assistaient MM. Anthamatten, conseiller d'Etat, Seiler et Marguerat.

MM. Gentinetta, Richner et Karlen eurent l'occasion de dégager la leçon de ces journées reconfortantes dans des discours débordant d'un sain optimisme.

Un seul point noir à relever : M. Michellod de Verbier, sur lequel on fondait de grands et légitimes espoirs, fut victime d'un accident qui le contraignit à abandonner. Nous espérons qu'il se rétablira promptement.

Remercions les organisateurs, en terminant ce bref compte rendu, du charmant accueil qu'ils réservèrent aux représentants de la presse dont ils facilitèrent la tâche.

Voici les principaux résultats :

Dans la course de fond : chez les seniors I, le vainqueur est Gustave Julien, devant Oswald Julien, de Zermatt ; chez les seniors II, 1er Camille Supersaxo, de Saas-Fée, devant Bourban, de Nendaz et Max Muller de Sierre ; chez les juniors, 1. Fux Walter, Zermatt, devant Métrailler de Vercorin, Kuonig Emile de Zermatt, Theytaz Louis d'Héremence, etc.

Descente : Gustave Julien l'emporte également devant Oswald Julien et l'Anglais Peter Lunn ; chez les dames, senior, 1. Seiler Elisabeth, Zermatt, juniors, 1. Mathilde Michellod, Verbier.

Juniors : 1. Fux Walter de Zermatt devant Kronig E. et Perren Hugo de Zermatt.

Slalom : juniors, 1. E. Kronig, Zermatt, devant H. Zurbruggen, Saas-Fée, Hugo Perren, Zermatt, Gregor Schnyder, Brigue ; seniors I : 1. Gustave Julien, 2. Peter Lunn, Angleterre ; 3. Oswald Julien ; seniors II : 1. Othmar Zurbruggen, Saas-Fée, devant Robert Zurbruggen, Saas-Fée, Oswald Aufdenblatten, Zermatt ; dames : 1. Mathilde Michellod, Verbier, devant Ad. Biener, Zermatt et Miss Green-Hazel, Angleterre.

Saut : juniors : 1. Hans Zurbruggen devant Gregor Schnyder, Brigue, etc. ; seniors : 1. Gustave Julien, devant Oswald Julien, David Henchoz, Montana, Pius Biaggi, Brigue, Max Muller, Sierre, Michel Lehner, Montana.

Combiné quatre épreuves : juniors : 1. Emile Kronig de Zermatt, devant Gregor Schnyder de Brigue, Hans Zurbruggen de Saas-Fée, etc. ; seniors : 1. Gustave Julien, Zermatt, devant Oswald Julien, Zermatt, Max Muller, Sierre.

Combiné dames (descente-slalom) : 1. Mathilde Michellod, Verbier ; 2. Adelaide Biener, Zermatt ; 3. Green-Hazel, Zermatt ; 4. Greti Florey, Brigue. Gustave Julien est champion valaisan pour 1938.

Challenge G. Couchepin

Les courses pour l'obtention du challenge Georges Couchepin et le championnat du Ski-club Martigny se sont déroulées hier au col de la Forclaz devant une très nombreuse assistance et dans une atmosphère des plus cordiales dans le cadre hivernal magnifique qu'offre ce coin de notre terre valaisanne. Temps radieux, courses magnifiquement organisées par la commission sportive que préside l'ami Oscar Darbellay, concurrents de valeur et nombreux, public enthousiaste.

La distribution des prix présidée par le donateur du challenge, G. Couchepin, et le comité du club, fut précédée d'un discours éloquent comme seul sait les faire l'ami Georges !

Et ce fut la descente sur Martigny. Descente vertigineuse, digne fin d'une belle journée.

Course de fond : 1. Frasserin Ulysse 26'13 ; 2. Cretton Etienne 29'15 ; 3. Polli Robert 29'16 ; 4. Moret Marc 31'13 ; 5. Chappot Marc 31'50 ; 6. Grandmoussin Gervais 31'56 ; 7. Pillet Georges 32'04 ; 8. Giroud Ad. 32'18 ; 9. Leryen Paul 33'26 ; 10. Meunier Gilbert, 33'39 ; 11. Chambovey Marcel 34'42 ; 12. Pahud Emile

Dans l'impossibilité de répondre individuellement aux nombreux témoignages de sympathie qui leur sont parvenus, Madame Vincent GIROD, à Ollon, et ses enfants adressent leurs vifs remerciements à tous ceux qui ont pris part au grand deuil qui vient de les frapper.

Leur reconnaissance va spécialement à la Chorale d'Ollon, l'Helvétienne d'Aigle, l'Echo des Montagnes, de Villars, l'Orphéon Montheysan, La Rose des Alpes de Champéry, au Conseil de Paroisse, à la Justice de Paix, au Conseil communal, à l'Association viticole, au Crédit Mûriel, au Corps Enseignant d'Ollon et à la S. P. U., à la Société des Amis de la Liberté, à la Direction et au personnel de la Saponia, ainsi qu'aux contemporains de leur cher défunt.

le 35'14 ; 13. Décaillet Paul 36'42 ; 14. Tissières Bruno 37'50 ; 15. Roduit Armand 38'17 ; 16. Pellouchoud Maurice 38'36 ; 17. Grandmoussin Yvan 39'16 ; 18. Pierroz Ernest 39'17 ; 19. Bernard Jean 46'.

Slalom : 1. Pillet Georges, 97" ; 2. Pahud Emile, 103" ; 3. Cretton Etienne 103" ; 4. Moret Marc 104 ; 5. Morand Albert 121 ; 6. Polli Robert 125 ; 7. Frasserin Ulysse 127 ; 8. Chambovey Marcel 129 ; 9. Gervais Grandmoussin 130 1-5 ; 10. Rigoli André 130 3-5 ; 11. Roduit Armand 131 ; 12. Giroud Adrien 132 ; 13. Stalder Willy 134 ; 14. Décaillet Paul 141 ; 15. Pillet Pierre 143 2-5 ; 16. Pillet Philibert 143 3-5 ; 17. Berclaz Joseph 143 4-5 ; 18. Charles Henri 144 ; 19. Tissières Bruno 146 ; 20. Meunier Gilbert 152 ; 21. Pierroz Ernest 157 ; 22. Leryen Paul 157 2-5 ; 23. Pellouchoud Maurice 162 ; 24. Wyder Adolphe 162 2-5 ; 25. Couchepin Henri 174 ; 26. Grandmoussin Yvan 191 ; 27. Huber Jean 192 ; 28. Sennhauser Antoine 195 ; 29. Chappot Marc, 196.

Dames : 1. Simonetta Mica 89" ; 2. Stalder Suzanne 105 ; 3. Grandmoussin Simone 110 ; 4. Grandmoussin Simone Mme 114 ; 5. Moret Renée 135 ; 6. Couchepin Madeleine 137 ; 7. Cassaz Zitha 155 ; 8. Meunier Thérèse 186 ; 9. Couchepin Simone 188.

1ère hors-concours : Saudan Georgette, 76". Etienne Cretton gagne le Challenge Couchepin fond et slalom combinés.

Georges Pillet est champion du club, fond, slalom et descente combinés.

Succès bas-valaisans

Les 8mes concours romands de ski se sont déroulés samedi et dimanche à Château-d'Oex avec une participation record. Notons, dans la course de fond, les beaux résultats obtenus par quelques coureurs du Ski-club Val Ferret. Chez les seniors I, Nestor Crettex de Champex est 5me, à quelques secondes seulement des célèbres champions Borghi des Diablerets, et avec une avance de 11 minutes sur le Lausannois Max Hauswirth. Chez les seniors II, Albano Droz, Val Ferret, remporte brillamment la première place, devant des as comme les Vuilloud, Pipoz, Vultier Arnold, Pignet du Brassus, etc. ; Davoli Marius, Val Ferret, est 8me, mais son temps est encore meilleur que celui de Max Hauswirth.

Le beau match de la Suisse

Devant plus de 80.000 spectateurs, la grande rencontre Allemagne-Suisse s'est disputée hier à Cologne. Les Allemands nous ont disputé leur toute grande équipe, tandis que chez nous Huber remplace Bizzozero aux buts. La première mi-temps vit, contre toute attente, la Suisse se montrer légèrement supérieure, et nos avants amorcent de dangereuses offensives qui sèment le désarroi dans la défense allemande ; sur l'une d'elles, Georges Aeby marque magnifiquement ; la Suisse mène donc par 1 but à 0 à la mi-temps ; mais dès la reprise les Allemands attaquent avec vigueur et dès lors ils seront les maîtres du terrain ; heureusement que notre défense est solide ; toutefois, l'on ne pourra empêcher Szepan d'égaliser à la 28e minute. Les Allemands veulent à tout prix gagner, mais leurs efforts resteront vains et c'est par le score nul de 1-1 que les deux équipes quittent le terrain. Ce résultat est tout à l'honneur des nôtres, si l'on considère que le onze allemand est un des plus forts d'Europe. Cela fait bien augurer pour la Coupe du monde à Paris.

— En ligue nationale, Lausanne a battu Berne 2-1 ; en 1re ligue, Montreux bat Soleure 2-0 ; Concordia bat Derendingen 2-1 ; en 2me ligue, Racing bat Stade Lausanne 3-1.

Gymnastique préparatoire

Dans un récent article, on a dressé le bilan de l'enseignement de la gymnastique préparatoire en 1937. On y a annoncé que le nombre des cours avait été de 75 et que les résultats enregistrés pour les 1524 élèves avaient été relativement satisfaisants. Cela veut dire que le Valais peut et doit encore faire mieux dans ce domaine, en 1938. Il s'agit donc de se mettre à l'œuvre dès maintenant, afin de s'assurer de nouveaux progrès cette année et cela tant en ce qui concerne la quantité que la qualité.

Rappelons ici que les cours de gymnastique préparatoire ou post-scolaire sont organisés à l'intention des jeunes gens âgés de 16 à 20 ans, que ces cours sont absolument gratuits pour les élèves (nombre minimum 8) et que les moniteurs sont indemnisés pour leur travail et leurs déplacements. La durée des cours est de 60 heures. Le programme comporte, à part la culture physique, des sauts, jets, levers, courses, etc. La participation est surtout recommandée aux jeunes gens qui se présenteront au recrutement, c'est-à-dire à l'examen des aptitudes physiques des conscrits de 1938. De ce fait, chaque commune devrait se faire un devoir d'organiser un de ces cours.

Le cours de cadres pour l'E. G. P. est fixé aux 19 et 20 février. Il aura lieu à Brigue pour le Haut-Valais, et à Sion pour la partie française du canton. Ce cours sera donné par des instructeurs qualifiés qui, préalablement, auront suivi un cours central à Yverdon et à Soleure. Relevons encore que, pour le Valais, l'administration et la surveillance des cours de gymnastique préparatoire sont confiées à un comité cantonal, constitué comme suit : président, MM. Paul Morand, Sion ; vice-président, Ch. Bertrand, Monthey ; secrétaire-caissier, E. Rentsch, Saxon ; membres adjoints : Aug. Schmid, Sion, Gust. Reichmuth, Viège.

Ces personnes se tiennent volontiers à la disposition des intéressés pour leur fournir tout renseignement complémentaire concernant l'E. G. P. Pour le cours de cadres, les inscriptions sont reçues jusqu'au 15 février par M. E. Rentsch, à Saxon, qui fournira le programme et la carte de légitimation pour le voyage à demi tarif.

Madame Uve Louis SAUTHIER, à Charrat, et les familles parentes et alliées, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion de leur grand deuil.

Confédération Chez les radicaux vaudois

Le Congrès du parti radical vaudois a eu lieu dimanche à Lausanne, salle des XXII cantons, sous la présidence de M. Henry Vallotton, conseiller national ; 400 délégués répondirent à l'appel du sympathique secrétaire du parti, M. Paul Martinet.

Après avoir entendu un exposé de son président l'assemblée adopta la résolution suivante :

« Le congrès approuve le maintien de l'entente avec le parti libéral vaudois.

Fidèle à l'attitude prise à Uevvey le 30 mai 1937 le congrès donne acte au comité de son rapport qu'il approuve.

Au sujet du siège au Conseil d'Etat laissé vacant par le départ de M. Jean Baup, le congrès constate que ce siège est revendiqué par le parti libéral et que le parti radical ne pourrait en disposer sans commettre une incorrection à l'égard du parti libéral. »

Puis, à l'unanimité, le congrès désigne comme candidats au Conseil d'Etat les cinq conseillers d'Etat sortants : MM. Ed. Fazan, Norbert Bosset, Paul Perret, Ernest Fischer et Ferdinand Porchet.

Une demande du parti agraire n'a pas pu être prise en considération pour les prochaines élections. M. le conseiller d'Etat Norbert Bosset fit ensuite un intéressant exposé sur les problèmes sociaux de l'heure actuelle.

M. le conseiller d'Etat Porchet traita le problème de l'écoulement des vins. Le Congrès vota alors une nouvelle résolution :

« Le congrès du parti radical vaudois prend acte avec regret que, malgré la faiblesse des récoltes de vin 1936 et 1937, une partie de celles-ci sont encore invendues. Il constate que, malgré cela, l'importation des vins blancs étrangers n'a pas été suspendue, comme le demandait, en mai 1937 déjà, la conférence des chefs de Départements cantonaux romands dont relève la viticulture.

Qu'ainsi des viticulteurs sont privés du légitime salaire de leur travail.

Il qualifie cette situation d'intolérable.

Il prend acte, avec satisfaction que, depuis le 29 avril 1937, les chefs de Dépts romands dont relève la viticulture ont organisé une action auprès de l'autorité fédérale, tendant à assurer l'écoulement des stocks invendus et à obtenir un régime efficace et durable de protection de la viticulture nationale, par la liaison de l'importation des vins étrangers avec l'écoulement des vins du pays.

Le congrès espère que l'intervention de la conférence des chefs de Dépts romands suffira pour obtenir à bref délai, de l'autorité fédérale, les décisions souhaitées. Si, malheureusement, ce n'était pas le cas, le parti radical vaudois décide, par son congrès, de répondre immédiatement et avec une vigoureuse conviction, à l'appel de collaboration que les autorités cantonales de la Suisse romande pourraient adresser aux partis politiques, aux organisations et aux citoyens de la Suisse romande pour assurer le salut de la viticulture nationale. »

Enfin, M. le conseiller national Hirzel fit un exposé relatif aux votations fédérales du 20 février prochain, puis la séance fut levée.

Un homme tue sa femme et tente de se suicider

Samedi soir un différend a surgi entre les époux Rohrbach, tenanciers d'une pension à Zurich. L'homme se rendit ensuite en ville et rentra en état d'ivresse. Après son retour, les époux continuèrent leur dispute. Pendant que Mme Emma Rohrbach, âgée de 41 ans, appelait téléphoniquement un psychiatre, vu l'état de son mari, celui-ci alla chercher son fusil d'ordonnance chargé. Il revint dans la chambre et tira sur sa femme une balle qui l'atteignit mortellement dans la région du cœur. En s'affaissant, elle poussa un cri. Le médecin, qui avait entendu la rapide tragédie, avertit la police. Avant l'arrivée des agents, Rohrbach, qui avait suivi autrefois un traitement psychiatrique, a tenté vainement de se suicider. Il a été ensuite arrêté.

ROYAL

CE SOIR LUNDI, à 20 h. 1/2

Soirée à PRIX RÉDUITS

(1 franc) 6me et dernière séance de la

JOUEUSE d'ORGUE

CE SOIR LUNDI

SÉANCE supplémentaire

UN CARNET DE BAL

Appartement

à louer, aux Epeney, 3 ch., cuisine, cave, confort moderne. S'adresser chez Henri Valroll, Martigny-Bourg.

Appartement

à louer, un petit appartement de 2 chambres et cuisine. S'adresser à M. A. Montfort, Martigny.

Echos

Le lait bleu

Il est dû au bacille cyanique. A la surface du lait, on voit apparaître des taches bleues qui ne tardent pas à se répandre dans la crème, au fur et à mesure qu'elle monte : le beurre que l'on fait avec elle est verdâtre et dégage une odeur rance désagréable. On peut, cependant, fabriquer du bon beurre avec la crème bleue en y ajoutant 0 gr. 50 d'acide acétique par litre. Pour éviter la propagation de la maladie dans les étables, il suffit de laver les vases avec de l'eau très chaude. Le microbe est, en effet, tué par une température de 60 degrés. Sa présence est, d'ailleurs, inoffensive pour l'homme et les animaux.

Au microscope, les bâtonnets du bacille de lait bleu se montrent comme ayant une longueur de 2 à 4 millièmes de mm., avec des bouts arrondis. Ils sont lentement mobiles, sauf dans le cas où ils forment de petites « zoogléas », réunis alors par une capsule de gélatine qui les entoure. Dans certaines solutions, les bâtonnets présentent un aspect bizarre. Ils deviennent sinués et se renflent en ballon à l'une de leurs extrémités. Le pigment est insoluble dans l'eau ordinaire, l'alcool, l'éther. Il se dissout cependant un peu dans l'eau acidulée, mais les solutions pâlissent rapidement à la lumière. A côté du pigment bleu, il y a une petite quantité de matière fluorescente verte.

L'oeie farcie d'or

Dans le village de Plevna, sur les bords du Danube, déjà célèbre par la grande bataille de la guerre russo-turque en 1878, une ménagère qui vidait une oeie destinée à un dîner de fête aperçut que brillait d'un vif éclat la volaille une substance jaune qui dans l'intérieur de la volaille. Les voisins, les amis, tout le monde vint examiner l'oeie suspecte. Le bijoutier du pays crut reconnaître cette poudre jaune : c'était de l'or !

Les oies du pays avaient coutume d'aller barboter sur un banc de sable en bordure de la rivière. On analysa celui-ci et l'on s'aperçut que c'était du sable aurifère. Aujourd'hui, une société a été constituée pour l'exploitation de l'or de Plevna, dont la découverte est due à une oeie.

Mort d'un auteur pour jeunes filles

Henri Ardel vient de mourir à Paris. Ce nom masculin dissimulait la personnalité d'une femme du monde qui a écrit un grand nombre de romans. Quelques-uns eurent naguère du succès : *Le mal d'aimer*, *Seule*, *Ames closes*. C'était de bonne littérature pour jeunes filles, du temps que les jeunes filles ne lisaient pas encore tout. Respectueux de la morale et des traditions, les livres d'Henri Ardel n'étaient chargés que de complications sentimentales trop peu graves pour que ne se fit pas, à la fin, le mariage du héros et de l'héroïne. Mais, auparavant, que de peines et de larmes ! La forme valait peut-être mieux que le fond et ces ouvrages sont écrits avec une assez élégante facilité.

Un chien qui a du flair

Dans un compartiment de chemin de fer, un voyageur vante les mérites des chiens, en regardant un épagneul qui sommeille sous la banquette.

Un gros monsieur rougeaud éclate d'un rire dédaigneux :

— N'allez pas croire, dit-il, que ce soit vous que votre chien suive : ce sont vos habits ! L'année dernière, ma femme a vendu quelques vieux effets m'appartenant à un brocanteur. Le même après-midi, nous perdons notre chien, et, trois jours, après, nous le retrouvons à dix kilomètres de chez nous, devant la porte du revendeur. Il avait suivi la piste...

L'indignation rend presque apoplectique l'ami des chiens, qui, furieux, tourne le dos à son contradicteur. Comme on arrive à une station, celui-ci se hâte de descendre.

Quand le train s'est remis en marche, le canophile murmure :

— Quel idiot ! Aller prétendre que les chiens... Voyez plutôt le mien... César ! César ! Ici !

Mais rien ne bouge sous la banquette.

— C'était donc votre chien ? demande un autre voyageur, juste à l'arrière. Il est descendu à la dernière station, avec cet homme qui portait un pardessus sur son bras...

— Un pardessus ! Mais c'était le mien !

Du savon fabriqué avec du... charbon

On sait que l'Allemagne est le pays des ersatz. On nous annonce d'outre-Rhin que les chimistes sont parvenus à fabriquer du savon synthétique en partant du charbon comme matière première. Il paraît que ce savon, dont l'aspect ne diffère pas de celui que nous connaissons, serait de beaucoup supérieur aux produits à base de matières premières végétales ou animales et présenterait même, pour la lessive, des qualités moussueuses incomparables.

On construisait actuellement outre-Rhin des usines de fabrication de savon synthétique qui auront une capacité de production annuelle de 40.000 tonnes. Les milieux économiques allemands déclarent que ce nouveau produit synthétique constitue un progrès de plus dans la réalisation intégrale du plan de quatre ans.

Les particularités de l'oeil des animaux

Des opticiens américains ont fabriqué des lentilles exactement pareilles au cristallin des yeux du cheval. Selon les expériences qui furent faites, il ressort que le cheval voit un homme deux fois et demi plus grand qu'il n'est en réalité. Le mouton voit l'homme d'un tiers plus grand. L'oeil du chien ne nous agrandit que de 6 %. Donc, selon cette théorie, les animaux reçoivent une fausse impression de nous. Mais le cheval voit aussi ses semblables et par conséquent tout ce qui l'entoure deux fois et demi plus grands, donc nous ne saurions nous faire respecter par notre taille.

La Phosfarine PESTALOZZI

est le meilleur aliment des enfants, donnant des os et des dents solides ! C'est le déjeuner fortifiant, léger, des adultes, des anémiques, des convalescents, des personnes digérant mal ou avant de l'albunine. La tasse 4 ct., la gde bte 500 gr. Fr. 2.25 ! Seule phosfarine suisse.



Les commerçants qui font le sacrifice de faire paraître des annonces ont la certitude d'avoir quelque chose d'intéressant à vous offrir. C'est pourquoi leurs propositions méritent votre attention. Lisez les annonces.

Confiez toutes vos annonces à « Publicitas »

Salon de l'Automobile GENÈVE 11 - 20 février 1938

Retour gratuit dans les six jours au plus tôt le 11 et au plus tard le 22 février pour billets C. F. F. émis du 9 au 20 février
Timbrage obligatoire au Salon

A LOUER
pr 1er mai ou date à convenir
Appartement
de 4 pièces, confort, jardin.
S'adresser sous chiffres 101 au bureau du journal.

BON Café
TORRIFIÉ, à bon marché
collis de 2 1/2 kg., par kg. 2.60
collis de 5 kg., par kg. 2.50
A partir de 10 kg. franco
J. WOLF, Coire 15. Tél. 6.36

A vendre à Contthey
une vigne de 4200 m2, avec guérite, partiellement renouvelée, sise à Champmarais. Pr traiter, s'adresser à l'Etude de M. l'avocat Henri Leuzinger, à Sion.

A vendre en ville de SION

1. Une villa de 2 étages et combles, avec enclos.
 2. Une parcelle de terrain, place à bâtir.
 3. Une maison d'habitation comprenant 4 appartements à l'angle de la rue de Savèze et de l'Avenue du Nord.
 4. Trois appartements sis à la Rue de l'Eglise.
- Pour traiter, s'adresser à l'Etude de

M. l'avocat Henri LEUZINGER, à SION

Boissard Frères
Menuiserie mécanique
Téléphone 61.50
MONTHEY
TRANSPORTS FUNÈBRES



Cercueils simples et de luxe
Croix - Transports par autocorbillard. Prix modérés.

AU RENARD ROUX
MAUBORGET 2
LAUSANNE Tél. 24.660

Venez visiter notre superbe collection en manteaux 3/4, renards argentés, renards toutes teintes, cols, capes, etc. — Transformations, réparations
Achat de peaux brutes. Prix avantageux. E. WEBER.

ON CHERCHE

Jeune FILLE
protestante, sérieuse, pour aider dans un ménage d'agriculteur Vie de famille. Offres : Mme J. MARNET Vandœuvre, Genève.

Cours pr soins de beauté

(esthétique du visage), manucure, hygiène du cuir chevelu, etc., sera donné à Montreux par spécialiste. Apprentissage rapide. Prix intéressant. Certificat. On se charge de placer les élèves. Faire offres par écrit sous chiffre J. 25486 L., à Publicitas, Lausanne.

Contre les crevasses

des mains et du visage. Les engelures, les gerçures et la peau rugueuse, la transpiration des pieds, etc. Formule merveilleuse, infaillible. Offerte gratuitement. Envoyez fr. 1.50 pour frais de publicité, etc., à M. Bartsuill, nég., à Sassel s. Payerne. Chèques postaux 11 38.3.

PRÊTS

sans caution, avantageux, à fonctionnaire, employé à traitement fixe, personne solvable. Rembours. en 12 à 24 mois. Discretion. Références en Valais. Va sur place. Timbre-rép. Banque de Prêts, Paix 4, Lausanne.

Réception des Annonces du « CONFÉDÉRÉ »

MARTIGNY, Av. des Acacias
Tél. 61.031 (à côté de l'Imprimerie Montfort) Publicitas S. A.

SION, Avenue de la Gare
Tél. 236 Publicitas S. A.

Enfin le père Barbeau fit un arrangement avec une nourrice pour quinze livres, et il ne se tenait plus qu'à cent sous d'épingles, lorsque sa femme lui dit :

— Bah ! notre maître, je ne vois pas pourquoi nous allons dépenser cent quatre-vingts ou deux cents livres par an, comme si nous étions des messieurs et dames, et comme si j'étais hors d'âge pour nourrir mes enfants. J'ai moi de lait qu'il n'en faut pour cela. Ils ont déjà un mois, nos garçons, et voyez s'ils ne sont pas en bon état !

» La Merlaude que vous voulez donner pour nourrice à un des deux n'est pas moitié si forte et si saine que moi ; son lait a déjà dix-huit mois, et ce n'est pas ce qu'il faut à un enfant si jeune. La Sagette nous a dit de ne pas nourrir nos bessons du même lait, pour les empêcher de prendre d'amitié l'un pour l'autre, c'est vrai qu'elle l'a dit ; mais n'a-t-elle pas dit aussi qu'il fallait les soigner également bien, parce que, après tout, les bessons n'ont pas la vie tout à fait aussi forte que les autres enfants ?

» J'aime mieux que les nôtres s'aiment trop, que s'il faut sacrifier l'un à l'autre. Et puis, lequel des deux mettrons-nous en nourrice ? Je vois, lorsque je d'aurais autant de chagrin à me séparer de l'un comme de l'autre. Je peux dire que j'ai bien aimé tous mes enfants, mais, je ne sais comment le chose se fait, mais j'ai avis que ceux-ci sont encore les plus mignons et les plus gentils que j'ai portés dans mes bras. J'ai pour eux un je ne sais quoi qui me fait toujours prendre de les perdre. Je vous en prie, mon mari, ne pensez pas à cette nourrice ; nous ferons pour le reste tout ce que la Sagette a recommandé. Comment voulez-vous que

des enfants à la mamelle se prennent de trop grande amitié, quand c'est tout au plus s'ils connaîtront leurs mains d'avec leurs pieds quand ils seront en sevrage ?

— Ce que tu dis là n'est pas faux, ma femme, répondit le père Barbeau en regardant sa femme, qui était encore fraîche et forte comme on en voit peu ; mais si, pourtant, à mesure que ces enfants grossiront, ta santé venait à dépérir ?

— N'ayez peur, dit la Barbeude, je me sens d'aussi bon appétit que si j'avais quinze ans, et d'ailleurs, si je sentais que je m'épuise, je vous promets que je ne vous le cacherais pas, et il serait toujours temps de mettre un de ces pauvres enfants hors de chez nous.

Le père Barbeau se rendit, d'autant plus qu'il aimait bien autant ne pas faire de dépense inutile. La mère Barbeau nourrit ses bessons sans se plaindre et sans souffrir, et même elle était d'un si beau naturel que, deux ans après le sevrage de ses petits, elle mit au monde une jolie petite fille qui eut nom Nanette, et qu'elle nourrit aussi elle-même. Mais c'était un peu trop, et elle eût eu peine à en venir à bout, si sa fille aînée, qui était à son premier enfant, ne l'eût soulagée de temps en temps, en donnant le sein à sa petite sœur.

De cette manière, toute la famille grandit et grouilla bientôt au soleil, les petits oncles et les petites tantes avec les petits neveux et les petites nièces, qui n'avaient pas à se reprocher d'être beaucoup plus turbulents ou plus raisonnables les uns que les autres.

II

Les bessons croissaient, et plaisaient sans être malades plus que d'autres enfants, et même ils avaient le

tempérament si doux et si bien façonné qu'on eût dit qu'ils ne souffraient point de leurs dents ni de leur croît, autant que le reste du petit monde.

Ils étaient blonds et restèrent blonds toute leur vie. Ils avaient tout à fait bonne mine, de grands yeux bleus, les épaules bien avalées, le corps droit et bien planté, plus de taille et de hardiesse que tous ceux de leur âge, et tous les gens des alentours qui passaient par le bourg de Cosse s'arrêtaient pour les regarder, pour s'émerveiller de leur retraite, et chacun s'en allait disant : « C'est tout de même une jolie paire de gars ».

Cela fut cause que, de bonne heure, les bessons s'accoutumèrent à être examinés et questionnés, et à ne point devenir honteux et sots en grandissant. Ils étaient à leur aise avec tout le monde, et, au lieu de se cacher derrière les buissons, comme font les enfants de chez nous quand ils aperçoivent un étranger, ils affrontaient le premier venu, mais toujours très honnêtement, et répondaient à tout ce qu'on leur demandait, sans baisser la tête et sans se faire prier. Au premier moment, on ne faisait point entre eux de différence et on croyait voir un œuf et un œuf. Mais, quand on les avait observés un quart d'heure, on voyait que Landry était une miette plus grand et plus fort, qu'il avait le cheveu un peu plus épais, le nez plus fort et l'oeil plus vif. Il avait aussi le front plus large et l'air plus décidé, et même un signe que son frère avait à la joue droite, il l'avait à la joue gauche et beaucoup plus marqué.

(à suivre)

FEUILLETON DU «CONFEDERE» No 2

La Petite Fadette

PAR GEORGE SAND

Les gens de chez nous ne se décident pas vite et, quel que riche qu'on soit, il faut toujours un peu marchand. On savait que les Barbeau avaient de quoi payer, et on pensait que la mère, qui n'était plus de la première jeunesse, ne pourrait point garder deux nourrissons sans s'épuiser. Toutes les nourrices que le père Barbeau put trouver lui demandèrent donc dix-huit livres par mois, ni plus ni moins qu'à un bourgeois.

Le père Barbeau n'aurait voulu donner que douze ou quinze livres, estimant que c'était beaucoup pour un paysan. Il courut de tous les côtés et disputa un peu sans rien conclure. L'affaire ne pressait pas beaucoup ; car deux enfants si petits ne pouvaient pas fatiguer la mère, et ils étaient si bien portants, si tranquilles, si peu brailards l'un et l'autre, qu'ils ne faisaient presque pas plus d'embarras qu'un seul dans la maison. Quand l'un dormait, l'autre dormait aussi. Le père avait arrangé le berceau, et quand ils pleuraient tous deux à la fois, on les berçait et on les apaisait en même temps.